

ACTIVITÉS CULTURELLES POUR LES MEMBRES

Modalités d'inscription

RÉSERVATION

Par téléphone :

418 644-0893 (boîte vocale)

Par Internet :

www.mnbaq.org/activites/membres

Informations requises pour réserver :

Nom, numéro d'abonné, numéro de téléphone, titre de l'activité et, s'il y a lieu, la date choisie.

Par souci d'équité, nous considérons uniquement les messages laissés à compter de 9 h le jour où débutent les inscriptions et traitons les demandes dans l'ordre jusqu'à ce que l'activité soit complète. Vous recevrez par la suite un appel du bureau des Membres confirmant votre inscription à une activité ou votre place sur une liste d'attente. Prenez note que votre abonnement doit être actif lorsque l'activité aura lieu.

PAIEMENT

Veillez attendre la confirmation de votre inscription à une activité avant de procéder au paiement.

Par carte de crédit (Visa/MC/AE)

Nous pouvons effectuer la transaction par téléphone au moment de la confirmation de votre inscription.

Par chèque, à l'ordre du Musée national des beaux-arts du Québec

(un chèque par activité)

Services aux Membres

Musée national des beaux-arts du Québec

Parc des Champs-de-Bataille

Québec (Québec) G1R 5H3

Vous avez 5 jours pour acquitter votre paiement, sans quoi vous perdrez votre priorité de réservation.

En cas de non-paiement de l'activité dans le délai prescrit (5 jours), votre place à cette activité n'est plus garantie.

Aucune confirmation écrite n'est envoyée aux participants suite à la réception du paiement.

RAPPEL

Le Musée effectue parfois un rappel téléphonique la semaine précédant une activité; toutes les activités ne font cependant pas l'objet d'un rappel.

POLITIQUE D'ANNULATION

Jusqu'à 48 heures avant le départ

Une personne qui annule son inscription à une activité peut être remboursée dans la mesure où la place ainsi libérée peut être comblée par quelqu'un d'autre sur une liste d'attente. S'il n'y a pas de liste d'attente, la personne qui annule peut suggérer elle-même un remplaçant. Celui-ci devra se conformer à la tarification en vigueur.

RESPONSABILITÉ

Les activités proposées par le comité de la programmation culturelle ne sont pas organisées dans un but commercial, mais visent plutôt à offrir des opportunités intéressantes aux Membres à des coûts raisonnables. Le participant comprend que ni les organisateurs, ni le Musée national des beaux-arts du Québec, ses dirigeants et employés ne sauraient être tenus responsables de quelque dommage corporel ou matériel subi par le participant à l'occasion de ces activités, ni des pertes ou frais supplémentaires qu'il pourrait encourir.

Aux fins d'assurer sa sécurité, toute personne ayant besoin d'aide pour se déplacer doit être accompagnée lors de ces activités.